

Réunion de 2004

Genève, 18 et 19 novembre 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Présenté par le Président

1. Ouverture de la Réunion.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Réunion.
6. Élection des vice-présidents.
7. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
8. Adoption des dispositions financières pour la Réunion.
9. Rapport sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des Parties à la Convention.
10. Examen du rapport sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et échange de vues général.
11. Troisième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
12. Adoption du rapport d'activité.
13. Questions diverses.
